

M. F. Fihri: Nous refusons toute exploitation politique de la justice espagnole
Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-11-2007 23:19:09

Le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, M. Taieb Fassi Fihri a souligné, vendredi soir, que le gouvernement marocain "refuse toute exploitation politique de la justice espagnole", suite à l'information rapportée par la presse espagnol faisant état de l'ouverture d'une enquête par le juge Baltazar Garzon contre des personnalités marocaines.

"Le gouvernement s'étonne de la coïncidence de cette affaire avec les développements positifs que connaît le dossier de notre intégrité territoriale au niveau des Nations Unies et l'accueil favorable dont fait l'objet l'Initiative marocaine d'autonomie des provinces du Sud, sous souveraineté marocaine, qui contraste avec l'intransigeance des séparatistes et leur volonté de faire avorter le processus de négociations actuel", a relevé le ministre devant la Commission des Affaires étrangères, de la défense nationale et des affaires islamiques à la Chambre des représentants.

M. Fassi Fihri a réitéré, à cette occasion, le refus total du gouvernement de SM le Roi des accusations infondées de prétendus génocides ou crimes contre l'humanité, rappelant que ces expressions renferment des concepts spécifiques et précis en matière de droit international humanitaire. Il a, dans ce sens, rappelé qu'aucune organisation internationale, ou institution des droits de l'homme marocaine ou internationale n'a jamais proféré de telles accusations contre le Maroc.

Lors de cette réunion, à laquelle ont notamment pris part Mme Latifa Akherbach et M. Ahmed Lakhrif, secrétaires d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération, M. Fassi Fihri a fait remarquer que l'objectif derrière le recours à de tels procédés, qui coïncident, qui plus est, avec la visite au Maroc du prince Felipe de Bourbon, était de donner un écho médiatique à ces accusations.

Il a rappelé que des ennemis de l'intégrité territoriale du Royaume, soutenus par des associations et différents milieux, avaient déposé plainte, le 14 septembre 2006, contre 32 marocains auprès de l'audience nationale pour de prétendus "crimes contre l'humanité, génocide et torture".

Et de poursuivre que concomitamment à la tenue de la réunion de haut niveau entre les gouvernements marocain et espagnol en mars 2007, l'audience nationale a enregistré cette plainte étrange et infondée, notant que la liste soumise au juge d'instruction espagnol contenait des noms de personnes qui n'avaient pas encore, au moment des "faits" qui leur sont reprochés, atteint l'âge de la majorité. Ceci, a dit le ministre, démontre encore une fois que ces allégations ne reposent sur aucune logique et qu'elles ont été montées de toute pièce par les séparatistes et leurs complices, ce qui démontre clairement l'exploitation politique de cette pseudo affaire.

Le gouvernement marocain avait alors entrepris des démarches auprès de l'exécutif espagnol en attirant son attention sur le caractère dangereux de l'exploitation de la justice espagnole à des fins politiques de bas étages servant ainsi les intérêts des séparatistes et de leur principal soutien, a

rappelé le ministre.

M. Fassi Fihri a également rappelé que l'ambassadeur de SM le Roi à Madrid avait, dans le même cadre, entrepris des initiatives auprès du ministère espagnol de la justice, déplorant le manque de réactivité de la partie espagnole qui arguait le principe d'indépendance de la justice en laissant entrevoir, tout de même, sa volonté de tempérer. Il n'en reste pas moins que le gouvernement marocain est resté sur ses gardes pour parer à tout développement inattendu, a dit le ministre.

Le même groupe, soutenu par des milieux hostiles au Maroc et à son intégrité territoriale, est revenu à la charge ces dernières semaines en agitant ce dossier, a-t-il dit, déplorant que le juge Garzon ait décidé de donner suite à la plainte.

Toujours dans la série des coïncidences étranges que nul n'ignore, les milieux des séparatistes ont colporté l'information selon laquelle le nombre des disparus, objets de ladite plainte, est de 500, a indiqué M. Fassi Fihri, relevant qu'il s'agit là du même chiffre que les séparatistes et leurs complices n'ont cessé de ressasser devant les organisations internationales et les ONG.

Et de relever que ce chiffre n'a, d'ailleurs, jamais été reconnu par le comité international de la croix rouge, ni par le groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées, ce qui démontre que le dossier soumis à la justice espagnol fait partie des manoeuvres ourdies par le Polisario et l'Algérie.

Le ministre a rappelé enfin le travail gigantesque accompli par l'Instance Equité et Réconciliation qui s'est focalisé sur l'examen de tous les dossiers de violations présumées des droits de l'homme au Maroc entre 1956 et 1999, dans les différentes régions du Royaume, y compris les provinces du Sud.

Le travail de cette instance, a-t-il dit, est devenu un exemple à suivre, ainsi qu'une référence grâce à la reconnaissance dont il a fait l'objet de la part de gouvernements et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, soulignant que le Maroc est fort de ses institutions dans un Etat de droit et n'a de leçon à recevoir de personne dans ce domaine.

MAP